

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en

fonction :

.....23.....

Conseillers

présents :

.....19.....

+ 3 procurations de vote

Séance ordinaire du 19 juin 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 12 : Tarifs communaux - modification

VU les tarifs communaux validés par le conseil municipal en date du 10 avril 2024,

VU la volonté de la commune de déplacer le messti de 2024 sur la place du Général de Gaulle et de proposer exceptionnellement la gratuité du droit de place durant cet année test pour les forains qui s'y installeront en septembre 2024,

VU la décision du Bureau Municipal du 27 mai 2024 de fixer l'ouverture du messti le vendredi 13/09/2024 et la fermeture du messti le lundi soir 16/09/2024,

VU la demande de M. et Mme KAMMERLOCHER qui déclarent bénéficier d'une concession perpétuelle pour la tombe N° 304 sans pouvoir présenter le titre de concession perpétuelle - les recherches en mairie ne permettent pas de prouver le contraire, il est proposé un renouvellement de concession de 30 ans accordé à titre gratuit à titre exceptionnel,

VU l'avis favorable des commissions réunies du 5 juin 2024.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DECIDE la gratuité, à titre exceptionnel, en raison de la phase test liée au déplacement du messti sur la place du Général de Gaulle, du droit de place pour le messti 2024,

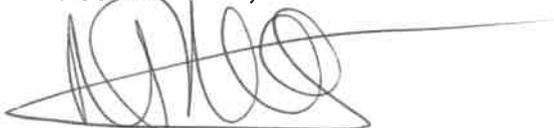
DECIDE d'accorder la gratuité à titre exceptionnel pour le renouvellement d'une concession d'une durée de 30 ans – tombe N° 304,

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer, au nom de la commune de Lampertheim, les actes et documents liés à la mise en œuvre de la présente décision,

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 19 juin 2024

Nathalie TROG,



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,

Maire de Lampertheim